

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.02

PLAN DE FINANCEMENT VELO

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absents non excusés :

Houria BADEK
Éric POTIER

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle que le plan Vélo a été adopté avec 14 voix POUR par délibération n°2023.10.02 du 25 octobre 2023.

Il a été omis d'indiquer la demande de subvention DETR/DSIL.

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :

Etude architecte + diagnostique : 18 159,25 €

Bâtiment cabine de déshabillage/point d'eau/lieu de réparation et casiers : 54 395 €
Arceaux de stationnement/abris vélo/casiers/kit de réparation/bornes de recharge/main d'œuvre : 25 098 €

Recettes :

DETR/DSIL : 78 121,80 €

Commune : 19 530,45 €

Pour un total HT de 97 652,25 € auquel s'ajoute une TVA à 20% (19 530,45 €) soit un total TTC de 117 182,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement vélo présenté.

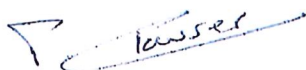
AUTORISE la Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISE la Maire à solliciter la subvention DETR/DSIL.

DIT que le montant des travaux sera inscrit au budget.

ADOpte le plan de financement à l'unanimité.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUZER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024

